

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : **ResistancePlus® MG FleXible Cartridge**
Référence : S2A-2000410
Numéro d'article 2000410-CART

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) identifiée(s) pertinente(s) Usage en laboratoire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : SpeeDx Pty. Ltd
Suite 102, National Innovation Centre
4 Cornwallis Street
Eveleigh, NSW, 2015
Australie

Téléphone (général) +61 (0)2 9209 4170

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Fabricant International : +61 (0)2 9209 4169

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**UE/CEE**

Conformément au : Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)/REACH 1907/2006 [modifié par 453/2010].

2.1 Classification de la substance ou du mélange

CLP La FDS suivante concerne uniquement le produit fini du mélange tel qu'il est utilisé en laboratoire. Le produit contient des billes et des réactifs dans la cartouche ou dans des récipients à part. Les exemptions de divulgation de certaines informations sur les composants sont conformes à l'article 1(5)(d) du CLP et au 29 CFR 1910.1200(g)(2)(i)(C)(1) et (2).
Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage¹²⁵

CLP **AVERTISSEMENT**

**Mentions de danger**

H302 – Nocif en cas d'ingestion.
EUH031 – Le contact avec les acides libère des gaz toxiques.
H412 – Nocif pour la vie aquatique avec effets à long terme.

Conseils de prudence**Prévention**

P264 – Se laver soigneusement après manipulation.
P270 – Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.

Réponse

P301+312 – EN CAS D'INGESTION : en cas de malaise, appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330 – Se rincer la bouche.

ResistancePlus® MG FleXible Cartridge

Date d'émission 05/12/2022

Conservation/Élimination P501 – Éliminer le contenu ou le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

2.3 Autres dangers

CLP Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), ce produit est considéré comme dangereux.

Révision 3 du SGH de l'ONU (contenu de l'étiquetage utilisé sur les produits)

Conformément au : **Système général harmonisé de classification, d'étiquetage et d'emballage (SGH) de l'ONU Troisième édition révisée**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

SGH de l'ONU Toxicité aiguë orale 5
Irritation légère de la peau 5
Irritation légère des yeux 2B

2.2 Éléments d'étiquetage**SGH de l'ONU****AVERTISSEMENT**

Mentions de danger Peut être nocif en cas d'ingestion.
Cause une légère irritation de la peau
Cause une irritation des yeux

Conseils de prudence**Prévention**

Se laver soigneusement après manipulation.

Réponse

En cas d'irritation de la peau : demander de l'aide ou un avis médical.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si nécessaire et si elles sont faciles à retirer. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste : demander de l'aide ou un avis médical.
En cas de malaise, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers**SGH de l'ONU**

Conformément au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH), ce produit est considéré comme dangereux.

États-Unis (USA)**Conformément au : OSHA 29 CFR 1910.1200 HCS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

OSHA HCS 2012 Irritation légère des yeux 2B

2.2 Éléments d'étiquetage**OSHA HCS 2012****AVERTISSEMENT**

Mentions de danger
Conseils de prudence

Provoque une irritation des yeux

Prévention
Réponse

Se laver soigneusement après manipulation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si nécessaire et si elles sont faciles à retirer. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste : demander de l'aide ou un avis médical.

2.3 Autres dangers
OSHA HCS 2012

Conformément à la réglementation des États-Unis (29 CFR 1910.1200 - Hazard Communication Standard), ce produit est considéré comme dangereux.

Canada

Conformément au : **SIMDUT**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

SIMDUT Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

SIMDUT Aucun élément d'étiquetage requis.

2.3 Autres dangers

SIMDUT Au Canada, le produit mentionné ci-dessus est considéré comme dangereux conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

2.4 Autres informations

Tous les autres réactifs, billes et autres constituants sont présents à des concentrations inférieures à 1 % dans le mélange ou ne sont pas considérés comme dangereux conformément à la réglementation des États-Unis en matière de communication des dangers (29 CFR 1910.1200), aux directives de l'Union européenne relatives à la classification et à l'étiquetage des substances ou des mélanges ou au Système mondial d'harmonisation pour la classification et l'étiquetage des substances ou des mélanges.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Le matériel ne remplit pas les critères d'une substance.

3.2 Mélanges

Composition					
Nom chimique	Identificateurs	%	DL50/CL50	Classements conformément à la réglementation/directive	Commentaires
Thiocyanate de guanidine	CAS : 593-84-0 EINECS : 209-812-1	15 % à 20 %	ADD	CLP UE: Tox. aiguë 5, H302 ; H313, H320 Révision 3 du SGH de l'ONU: Tox. aiguë 5 (orl) ; Irrit. de la peau 3 ; Irrit. des yeux 2B ; OSHA HCS 2012 : Tox. aiguë 5 (orl) ; Irrit. des yeux 2B	ADD

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation Les premiers secours ne devraient pas être nécessaires si le produit est utilisé dans des conditions habituelles et conformément aux recommandations. Déplacer la victime à l'air frais. Administrer de

l'oxygène si la respiration est difficile. Ne pas utiliser la méthode du bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance ; procéder à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche équipé d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié. Procéder à la respiration artificielle si la victime ne respire pas.

Peau Les premiers secours ne devraient pas être nécessaires si le produit est utilisé dans des conditions habituelles et conformément aux recommandations. Dans le cas d'un contact mineur avec la peau, éviter d'étaler la substance sur la peau non affectée. En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Enlever et isoler les vêtements contaminés.

Yeux Les premiers secours ne devraient pas être nécessaires si le produit est utilisé dans des conditions habituelles et conformément aux recommandations. En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation des yeux persiste : demander de l'aide ou un avis médical.

Ingestion Les premiers secours ne devraient pas être nécessaires si le produit est utilisé dans des conditions habituelles et conformément aux recommandations. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne PAS faire vomir. Ne pas utiliser la méthode du bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Consulter immédiatement un médecin en cas d'ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Consulter la section 11 - Informations toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Observations pour le médecin Tous les traitements doivent être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient. Il faut considérer la possibilité qu'une surexposition à des matériaux autres que ce produit ait pu se produire.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

GRANDS FEUX : produit chimique sec, CO₂, mousse résistante à l'alcool ou eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

PETITS FEUX : produit chimique sec, CO₂ ou eau pulvérisée.
Aucune donnée disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Peut émettre des vapeurs toxiques d'oxydes de carbone, d'oxydes de soufre et d'oxydes d'azote.

Produits de combustion dangereux

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Les vêtements de protection des pompiers structurels offrent une protection limitée dans les situations d'incendie UNIQUEMENT ; ils ne sont pas efficaces dans les situations de déversement où il est possible d'entrer en contact direct avec la substance.

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques qui sont spécifiquement recommandés par le fabricant. Ils peuvent fournir une protection thermique faible ou nulle.

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (SCBA).

PETITS FEUX : éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

En cas de rupture d'une cartouche, observer les précautions individuelles suivantes. Porter des vêtements de protection appropriés. Ne pas marcher dans la matière déversée. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos.

Procédures d'urgence

Aucune procédure d'urgence ne devrait être nécessaire si le produit est utilisé dans des conditions habituelles, tel que recommandé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones closes.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Mesures de confinement/ nettoyage

Pour les petits déversements, porter des gants et absorber le déversement avec une serviette en papier. Ne pas jeter les matériaux déversés dans les égouts.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter la Section 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle et la Section 13 - Considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Aucune manipulation particulière n'est nécessaire. Si la cartouche est cassée, éviter tout contact avec les réactifs déversés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Stocker conformément à l'étiquetage du produit. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Conserver sous clé. Maintenir le récipient/emballage bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

Valeurs limites et consignes d'exposition		
	Résultat	OSHA
Thiocyanate de guanidine	MPT	5 mg/m ³ MPT (comme CN) <i>comme composés de cyanure</i>

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ingénierie/Contrôles**

Il convient d'assurer une bonne ventilation générale. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, utiliser le confinement de processus, une ventilation locale par aspiration ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux d'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les niveaux dans l'air à un niveau acceptable.

**Équipement de protection individuelle
Respiratoire**

Respecter les réglementations de l'OSHA sur les respirateurs figurant dans 29 CFR 1910.134 ou la norme européenne EN 149. Utiliser un masque respiratoire approuvé par le NIOSH/MSHA ou la norme européenne EN 149 si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes se manifestent.

Yeux/visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Peau/Corps

Porter des vêtements de protection

Contrôle de l'exposition environnementale

Suivre les bonnes pratiques pour la gestion du site et l'élimination des déchets.

Légende des abréviations

OSHA = Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité au travail)

MPT = Moyenne pondérée dans le temps basée sur une exposition de 8h/jour, 40h/semaine.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Description du matériel			
État physique	Liquide	Aspect/Description	Les réactifs sont des liquides clairs, incolores et inodores qui sont principalement tamponnés dans des solutions aqueuses.
Couleur	Transparent	Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Données manquantes		
Propriétés générales			
Point d'ébullition	100 °C(212 °F)	Point de fusion/point de congélation	0 °C(32 °F)
Température de décomposition	Données manquantes	pH	3,5 à 8,8
Gravité spécifique/Densité relative	Données manquantes	Solubilité dans l'eau	Données manquantes
Viscosité	Données manquantes	Propriétés explosives	Données manquantes
Propriétés oxydantes	Données manquantes		
Volatilité			
Pression de vapeur	Données manquantes	Densité de vapeur	Données manquantes
Taux d'évaporation	Données manquantes		
Inflammabilité			
	182,222 °C à 293,333 °C (360 °F à 560 °F) (Réactif de liaison)	LSE (Limite supérieure d'explosivité)	Données manquantes
LIE (Limite inférieure d'explosivité)	Données manquantes	Auto-inflammation	Données manquantes
Inflammabilité (solide, gaz)	Données manquantes		
Environnement			
Coefficient de partage n-octanol/eau	Données manquantes		

9.2 Autres informations

Aucun autre paramètre physique et chimique n'a été relevé.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ
10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

10.2 Stabilité chimique

Stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4 Conditions à éviter

Matériaux incompatibles. Le contact de la chaleur avec des acides ou de l'eau de javel peut libérer des gaz très toxiques.

10.5 Matières incompatibles

Acides, agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, oxydes de sodium, cyanure d'hydrogène.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants		
Thiocyanate de guanidine (15 % à 20 %)	593-84-0	Toxicité aiguë : Intrapéritonéale-Souris DL50 – 300 mg/kg

Propriétés SGH	Classification
Toxicité aiguë	CLP UE•Données manquantes SGH de l'ONU 3• Toxicité aiguë - Orale 5 - ATEmix (orale) = 2 965 mg/kg OSHA HCS 2012•Données manquantes
Corrosion/irritation cutanée	UE/CLP•Données manquantes SGH de l'ONU 3•Irritation légère de la peau 3 OSHA HCS 2012•Données manquantes
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	UE/CLP•Données manquantes SGH de l'ONU 3•Irritation légère des yeux 2B OSHA HCS 2012•Irritation légère des yeux 2B
Sensibilisation cutanée	UE/CLP•Données manquantes SGH de l'ONU 3•Données manquantes OSHA HCS 2012•Données manquantes
Sensibilisation respiratoire	UE/CLP•Données manquantes SGH de l'ONU 3•Données manquantes OSHA HCS 2012•Données manquantes
Danger par aspiration	UE/CLP•Données manquantes SGH de l'ONU 3•Données manquantes OSHA HCS 2012•Données manquantes
Cancérogénicité	UE/CLP•Données manquantes SGH de l'ONU 3•Données manquantes OSHA HCS 2012•Données manquantes
Mutagénicité sur les cellules germinales	UE/CLP•Données manquantes SGH de l'ONU 3•Données manquantes OSHA HCS 2012•Données manquantes
Toxicité pour la reproduction	UE/CLP•Données manquantes SGH de l'ONU 3•Données manquantes OSHA HCS 2012•Données manquantes
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	UE/CLP•Données manquantes SGH de l'ONU 3•Données manquantes OSHA HCS 2012•Données manquantes
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	UE/CLP•Données manquantes SGH de l'ONU 3•Données manquantes OSHA HCS 2012•Données manquantes

Effets potentiels sur la santé

Inhalation

Aigus (immédiates)

Peut provoquer des irritations.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations unies	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
DOT	ADD	Non réglementé	ADD	ADD	ADD
TDG	ADD	Non réglementé	ADD	ADD	ADD
IMO/IMDG	ADD	Non réglementé	ADD	ADD	ADD
IATA/ICAO	ADD	Non réglementé	ADD	ADD	ADD

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune spécification.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Données manquantes.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classifications des dangers SARA Aigu

Inventaire						
Composant	CAS	Canada DSL	Canada NDSL	EINECS UE	ELNICS UE	TSCA
Thiocyanate de guanidine	593-84-0	Oui	Non	Oui	Non	Oui

Canada

Laboratoire

Canada - SIMDUT - Classifications des substances

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

Canada - SIMDUT - Liste de déclaration des ingrédients

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

Environnement

Canada - LCPE - Liste des substances prioritaires

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

États-Unis

Laboratoire

USA - OSHA - Gestion de la sécurité des processus - Produits chimiques hautement dangereux

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

USA - OSHA - Produits chimiques spécifiquement réglementés

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

Environnement

USA - CAA (Loi sur la qualité de l'air) - Polluants atmosphériques dangereux de 1990

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

USA - CERCLA/SARA - Substances dangereuses et leurs quantités à déclarer

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

USA - CERCLA/SARA - Radionucléides et leurs quantités à déclarer

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

USA - CERCLA/SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses EPCRA RQs

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

USA - CERCLA/SARA - Section 302 Substances extrêmement dangereuses TPQs

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

USA - CERCLA/SARA - Section 313 - Rapports d'émissions

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

USA - CERCLA/SARA - Section 313 - Liste des produits chimiques PBT

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

États-Unis - Californie

Environnement

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des substances cancérigènes

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

USA - Californie - Proposition 65 - Niveaux de dose maximale admissible (MADL)

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

USA - Californie - Proposition 65 - Niveaux de risque non significatifs (NSRL)

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction - Femelle

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour la reproduction - Mâle

•Thiocyanate de guanidine 593-84-0 Non répertorié

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Phrases pertinentes
(code et texte intégral)****Clause de non-responsabilité/****Déclaration de responsabilité**

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous disposons et sont considérées comme correctes. Dans la mesure où ces informations peuvent être appliquées sous des conditions qui échappent à notre contrôle et que nous ne connaissons pas toujours, nous n'assumons aucune responsabilité quant aux résultats de leur utilisation et toutes les personnes qui les reçoivent doivent déterminer elles-mêmes les effets, les propriétés, les protections et l'élimination qui s'appliquent à leurs conditions spécifiques. Aucune représentation, garantie ou caution, expresse ou implicite (y compris une garantie d'adéquation ou de qualité marchande pour un usage particulier) n'est prévue en ce qui concerne le matériel, l'exactitude de ces informations, les résultats à obtenir de leur utilisation ou les risques liés à l'utilisation du matériel. La prudence est impérative dans la manipulation et l'utilisation de ce matériel. Les informations ci-dessus sont offertes de bonne foi et avec la conviction qu'elles sont exactes. À la date d'émission, nous fournissons toutes les informations pertinentes pour la manipulation prévisible du produit. Cela étant, en cas d'incident indésirable lié à ce produit, la présente fiche de données de sécurité ne remplace pas, et n'est pas destinée à remplacer, la consultation d'un personnel disposant d'une formation adaptée.

Légende des abréviations

ADD = Aucune donnée disponible

FIN DU DOCUMENT